



Paris, le 14 avril 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Immatriculation des véhicules : le SIV un an après

Le 15 avril 2009 entrait en service pour les véhicules neufs le Système d'immatriculation des véhicules (SIV). Depuis le 15 octobre 2009, le SIV prend également en compte les véhicules d'occasion à partir de toute modification affectant la carte grise.

### **Déjà plus de 7,3 millions de véhicules immatriculés dans le SIV**

En un an, 7 360 000 véhicules ont été immatriculés dans le nouveau système : 47,96% l'ont été dans les préfectures, et 52,04% chez les professionnels de l'automobile.

Ce total se décompose en :

- 3 399 000 immatriculations de véhicules neufs, dont 8,58% en préfectures et 91,42% chez les professionnels de l'automobile ;
- 3 961 000 immatriculations de véhicules d'occasion, dont 78,02% en préfectures et 21,98% chez les professionnels de l'automobile.

23 866 professionnels de l'automobile sont habilités ou en cours d'habilitation au SIV.

### **Les 5 départements et régions les plus présents sur les plaques d'immatriculation**

Les Français ayant désormais le libre choix du département figurant sur leur plaque, les 5 numéros de département les plus demandés par les automobilistes, selon les statistiques fournies par les fabricants de plaques d'immatriculation, sont le 59 (Nord), le 13 (Bouches-du-Rhône), le 69 (Rhône), le 33 (Gironde) et le 76 (Seine-Maritime).

Les 5 logos régionaux les plus présents sur les plaques sont ceux de l'Ile-de-France, de Rhône-Alpes, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Aquitaine et du Nord-Pas-de-Calais.

### **Un système simple, sûr et performant en constante amélioration**

De nombreuses améliorations techniques et ergonomiques, ainsi que la mobilisation des personnels concernés, ont permis de pallier les dysfonctionnements apparus durant les premiers mois et de résorber les retards constatés dans certaines préfectures. D'autres améliorations étant programmées, les « conversions spontanées » (demandes volontaires d'entrée dans le SIV) ne seront admises qu'après la stabilisation définitive du système.

Le nouveau certificat d'immatriculation, fabriqué à l'Imprimerie Nationale, parvient en moyenne en 3 jours, par courrier sécurisé, au domicile du propriétaire du véhicule.